

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA au capital de 608 439 888 €
6, avenue de Provence 75009 Paris - Adresse postale : 75452 Paris cedex 09 - tél 01 45 96 96 96 -
swift CMCIFRPP - www.cic.fr - 542 016 381 RCS Paris - TVA intracommunautaire : FR34542016381

PARIS, le 10 août 2018

CONFIRMATION D'OPERATION D'ECHANGE DE CONDITIONS D'INTERETS

Toutes les pages de la présente confirmation forment un tout indivisible et contiennent la totalité de l'accord des parties.

Notre Référence (A rappeler dans toute correspondance, merci)	: 380753P
Date de l'Opération d'Echange	: 10/08/2018 10:45:55
Votre Référence	: Veuillez préciser
UTI	: KH2FTD8RKFSDMC00000000000000SWP00000380753P
Lieu d'exécution	: gré à gré
Date de Commencement	: 24/07/2020
Date d'Echéance Finale	: 24/07/2026
Devise Notionnel	: EUR
Montant Notionnel	: 1,866,196 soumis à l'Amortissement tel que défini en Annexe 1 ci-jointe
Payeur des Montants Variables	: CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Taux Variable	: Avec une périodicité de 3 Mois EUR - EURIBOR - TELERATE
Base de Calcul des Montants Variables	: EXACT/360
Montant Variable	: Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Variable plus la Marge et de la Base de Calcul des Montants Variables
Période d'Application des Montants Variables	: Trimestriellement tous les 24 commençant le 24/07/2020 et se terminant à la Date d'Echéance Finale.
Dates de Paiement des Montants Variables	: Le dernier jour ouvré de chaque Période d'Application des Montants Variables
Marge	: Non applicable
Date de Détermination du Taux des Montants Variables	: 2 Jour(s) Ouvré(s) précédent(s) le premier jour de chaque Période d'Application des Montants Variables
Fin de Période de Calcul des Intérêts	: Ajusté

Payeur des Montants Fixes	: SAGESSE - STE AMENAGEMENT GESTION EXPLOITATION SOLIDARITES SOCI
Taux Fixe	: 0.86 %
Base de Calcul des Montants Fixes	: EXACT/360
Montant Fixe	: Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Fixe plus la Marge et de la Base de Calcul des Montants Fixes
Période d'Application des Montants Fixes	: Trimestriellement tous les 24 commençant le 24/07/2020 et se terminant à la Date d'Echéance Finale.
Dates de Paiement des Montants Fixes	: Le dernier jour ouvré de chaque Période d'Application des Montants Fixes
Marge	: Non applicable
Fin de Période de Calcul des Intérêts	: Ajusté

Dispositions Particulières

En cas d'intérêts négatifs constatés sur une jambe variable et/ou fixe, les parties conviennent que ceux-ci ne seront pas réputés être égal à zéro et seront pris en compte dans le calcul des paiements même si cela devait inverser le sens des flux.

Par conséquent, si pour une Période d'Application, le Montant Fixe ou Variable à payer est négatif, alors le montant payable par le Payeur des Montants Fixes ou Variables (la «Partie A») sera réputé être égal à zéro et l'autre Partie payera à la Partie A un montant égal à la valeur absolue du Montant Fixe ou Variable considéré à la date à laquelle il aurait été payé s'il avait été positif.

Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :

- Dates de Détermination du Taux Variable : Jour Ouvré Target
- Dates de Paiements : Jour Ouvré Target

Convention de Jour Ouvré : Jour(s) Ouvré(s) suivant(s) sauf mois suivant

Instructions de Paiements :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- EUR 100961810000036018201 69

SAGESSE - STE AMENAGEMENT GESTION EXPLOITATION SOLIDARITES SOCI
- EUR 100961810000036018201 69

SAGESSE - STE AMENAGEMENT GESTION EXPLOITATION SOLIDARITES SOCI déclare et atteste à CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL que :

- il ne s'en est pas remis aux avis (soit écrits soit oraux) de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en ce qui concerne cette Transaction, autres que les déclarations mentionnées (i) dans la Convention et (ii) dans cette Confirmation;
- il dispose des connaissances suffisantes à l'évaluation (soit interne, soit en ayant recours à un conseil professionnel indépendant) de cette Transaction et a décidé lui-même de conclure cette Transaction;
- il comprend les termes, conditions et risques de cette Transaction et accepte ces termes et conditions et les conséquences (financières ou autres) de ces risques;
- CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL n'agit pas en qualité d'agent, de mandataire ou de conseil à son égard en ce qui concerne cette Transaction;
- il conclut cette Transaction après avoir pris les avis qu'il juge nécessaire en matière fiscale, comptable, réglementaire, légale et financière et sans s'en remettre à une opinion quelconque de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Autres dispositions :

Chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose de l'expérience et de la connaissance nécessaire pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction après avoir fait sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires jugés nécessaires et ne s'en est pas remise pour cela à l'autre Partie.

Nous attirons votre attention sur les délais réglementaires de confirmation des Transactions résultant du Règlement EMIR :

- (a) 2 Jours Ouvrés à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie non financière en dessous des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR, et
- (b) 1 Jour Ouvré à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie financière ou contrepartie non financière au-dessus des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces délais et de nous retourner un exemplaire, dûment signé par vos représentants habilités,

de cette Confirmation, dans le délai indiqué au point (a) ou (b) selon votre cas, accompagné des pouvoirs et spécimen de signature de votre signataire ainsi que de vos instructions de règlement et votre numéro de compte à l'adresse suivante :

Courriel : sdm-serviceclient@cmcic.fr /

Numéro de Fax : 33 (1) 49 74 27 54

L'absence, le cas échéant, de réception par nos services de la Confirmation signée dans les délais mentionnés au point (a) ou (b) et conformément aux modalités décrites ci-dessus n'affectera en rien la validité de la Transaction.

Toute contestation sur la présente Confirmation doit parvenir au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL au plus tard dans les délais ci-dessus mentionnés au point (a) ou (b) selon votre cas. Dans la mesure où ce principe serait acté dans la Convention, l'absence de contestation dans ces délais, sauf erreur manifeste, est réputé valoir accord des Parties sur les termes de la Confirmation.

La résiliation anticipée, totale ou partielle, ou la restructuration, quelle qu'en soit la raison, d'une opération sur instruments financiers à terme est susceptible de générer un solde (appelé « Solde de Résiliation » dans la Convention-Cadre) au profit ou au détriment du client en fonction de l'évolution favorable ou défavorable des conditions de marchés entre les dates de mise en place et de résiliation. Le montant des pertes ou gains potentiels en résultant pour le client ne peut être connu à l'avance.

Comme la mise en place de l'instrument financier à terme a été déclarée réalisée à titre de couverture, la résiliation anticipée ou la restructuration de la couverture devrait avoir un effet inversement corrélé à celui de la résiliation ou la restructuration de l'opération couverte, ce qui est susceptible d'effacer de potentiels gains réalisés sur l'opération couverte.

Les termes et expressions ci-dessus précédés d'une majuscule et non définis par ailleurs, ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

L'information contenue dans ce document est strictement confidentielle. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est prohibée. Si vous n'êtes pas le destinataire adapté à ce message, nous vous remercions de bien vouloir le transférer à la personne adéquate ou à défaut de le supprimer, et de prévenir l'expéditeur de cette erreur.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cette Transaction au 33 (1) 53 48 86 47.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS :

LEI : N4JDFKHH2FTD8RKFXO39

M.FLORIANOWICZ



J.C.NAEYAERT



CONTREPARTIE:

J.Y. Louis



SAGESSE SAS

1185 Ch. de Rabiac Estagnol - CS 70008
06605 ANTIBES cedex

Tél. 04 83 14 42 00 – Fax 04 83 14 42 46

SAS au capital de 120 000 000 € - RCS Antibes 382 631 422

ANNEXE 1

Echéancier Swap

Jambe Payeuse CIC

Montant Notionnel	Date de Fixing	Début de Période	Fin de Période	Date de Paiement	Nb de jours par Période
1,866,196.00	22/07/2020	24/07/2020	26/10/2020	26/10/2020	94
1,831,522.00	22/10/2020	26/10/2020	25/01/2021	25/01/2021	91
1,796,529.00	21/01/2021	25/01/2021	26/04/2021	26/04/2021	91
1,761,397.00	22/04/2021	26/04/2021	26/07/2021	26/07/2021	91
1,726,121.00	22/07/2021	26/07/2021	25/10/2021	25/10/2021	91
1,690,642.00	21/10/2021	25/10/2021	24/01/2022	24/01/2022	91
1,654,850.00	20/01/2022	24/01/2022	25/04/2022	25/04/2022	91
1,618,908.00	21/04/2022	25/04/2022	25/07/2022	25/07/2022	91
1,582,813.00	21/07/2022	25/07/2022	24/10/2022	24/10/2022	91
1,546,511.00	20/10/2022	24/10/2022	24/01/2023	24/01/2023	92
1,509,900.00	20/01/2023	24/01/2023	24/04/2023	24/04/2023	90
1,473,130.00	20/04/2023	24/04/2023	24/07/2023	24/07/2023	91
1,436,198.00	20/07/2023	24/07/2023	24/10/2023	24/10/2023	92
1,399,054.00	20/10/2023	24/10/2023	24/01/2024	24/01/2024	92
1,361,651.00	22/01/2024	24/01/2024	24/04/2024	24/04/2024	91
1,324,034.00	22/04/2024	24/04/2024	24/07/2024	24/07/2024	91
1,286,245.00	22/07/2024	24/07/2024	24/10/2024	24/10/2024	92
1,248,239.00	22/10/2024	24/10/2024	24/01/2025	24/01/2025	92
1,209,933.00	22/01/2025	24/01/2025	24/04/2025	24/04/2025	90
1,171,449.00	22/04/2025	24/04/2025	24/07/2025	24/07/2025	91
1,132,783.00	22/07/2025	24/07/2025	24/10/2025	24/10/2025	92
1,093,895.00	22/10/2025	24/10/2025	26/01/2026	26/01/2026	94
1,054,712.00	22/01/2026	26/01/2026	24/04/2026	24/04/2026	88
1,015,341.00	22/04/2026	24/04/2026	24/07/2026	24/07/2026	91

Jambe Receveuse CIC

Montant Notionnel	Début de Période	Fin de Période	Date de Paiement	Nb de jours par Période
1,866,196.00	24/07/2020	26/10/2020	26/10/2020	94
1,831,522.00	26/10/2020	25/01/2021	25/01/2021	91
1,796,529.00	25/01/2021	26/04/2021	26/04/2021	91
1,761,397.00	26/04/2021	26/07/2021	26/07/2021	91
1,726,121.00	26/07/2021	25/10/2021	25/10/2021	91
1,690,642.00	25/10/2021	24/01/2022	24/01/2022	91
1,654,850.00	24/01/2022	25/04/2022	25/04/2022	91
1,618,908.00	25/04/2022	25/07/2022	25/07/2022	91
1,582,813.00	25/07/2022	24/10/2022	24/10/2022	91
1,546,511.00	24/10/2022	24/01/2023	24/01/2023	92
1,509,900.00	24/01/2023	24/04/2023	24/04/2023	90
1,473,130.00	24/04/2023	24/07/2023	24/07/2023	91
1,436,198.00	24/07/2023	24/10/2023	24/10/2023	92
1,399,054.00	24/10/2023	24/01/2024	24/01/2024	92
1,361,651.00	24/01/2024	24/04/2024	24/04/2024	91
1,324,034.00	24/04/2024	24/07/2024	24/07/2024	91
1,286,245.00	24/07/2024	24/10/2024	24/10/2024	92
1,248,239.00	24/10/2024	24/01/2025	24/01/2025	92
1,209,933.00	24/01/2025	24/04/2025	24/04/2025	90
1,171,449.00	24/04/2025	24/07/2025	24/07/2025	91
1,132,783.00	24/07/2025	24/10/2025	24/10/2025	92
1,093,895.00	24/10/2025	26/01/2026	26/01/2026	94
1,054,712.00	26/01/2026	24/04/2026	24/04/2026	88
1,015,341.00	24/04/2026	24/07/2026	24/07/2026	91